

PEDT

Communes de Réallon et Saint Apollinaire

Date de présentation du projet : 19 juin 2015

EPCI porteur du projet : SIVU Réallon St Apollinaire / Ecole des Rousses

Nom du correspondant : STEL François

Fonction : Président

Adresse : Mairie 05160 St Apollinaire

Téléphone : 04 92 44 22 33 / 06 76 85 30 39

Adresse électronique : Mairie.st-apolinaire@orange.fr / fstel@free.fr

sommaire

sommaire.....	1
1. Introduction	2
2. Comité de pilotage :	2
3. Périmètre et public du PEDT :	2
4. Organisation :	3
4.1. Mode d'inscription aux activités proposées :	3
4.2. Modalités d'information des familles et communication:	3
4.3. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :	3
4.4. Périodes concernées par le PEDT :	4
5. Durée du PEDT :	4
6. Diagnostic :	4
6.1. Activités existantes :	4
6.2. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :	5
6.3. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEDT :	5
7. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :	6
8. Activités périscolaire proposées dans le cadre du PEDT:	7
9. Partenaires du projet :	7
10. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT	8
11. Bilan/évaluation du projet :	10
12. Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :	11
13. Signataires du projet :	11
ANNEXE1 : Parcours éducatifs	12
ANNEXE2 : Liste des animateurs permanents et remplaçants ou intervenants potentiels	13
ANNEXE3 : budget du PEDT	14

1. Introduction

Ce projet est élaboré sur la base des travaux, réunions et concertations réalisés pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, sur l'expérience du fonctionnement de la garderie périscolaire mise en place à cette occasion, ainsi que les réunions du comité de pilotage. Le projet a été élaboré avec l'aide des ressources de la DDCSP et ADELHA.

Son périmètre est restreint dans un premier temps aux seules activités périscolaires, dont le SIVU a la compétence, pour le groupe scolaire des Rousses. Il est appelé à évoluer afin de construire un projet plus élargi.

2. Comité de pilotage :

La participation au comité de pilotage de toute personne ayant un lien avec la vie de l'école est possible, sur invitation ou sur demande des intéressés.

Le comité de pilotage est composé des membres suivants.

Le président du SIVU

Le directeur

Les animateurs

Un représentant de chaque mairie

La directrice d'école

Les représentants élus des parents d'élèves

Le président de l'association des parents d'élèves

Une invitation et un compte rendu des réunions sera également adressé aux personnes suivantes : DDCSP, ADELHA, Inspection d'Académie.

Modalités de pilotage:

Le comité de pilotage se réunira au minimum pour analyser chaque évaluation, soit 2 fois par an minimum (voir modalités d'évaluation).

Vu la taille restreinte de la structure, il sera privilégié des échanges directs et réguliers entre les différents acteurs. Si des dysfonctionnements persistants sont identifiés, un comité de pilotage exceptionnel sera réuni.

Points obligatoires : étude du bilan/évaluation, analyse des dérogations aux taux et/ou nombre d'encadrants, adaptations et validation des objectifs et du fonctionnement pour la période suivante.

3. Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Le PEDT est établi pour les communes de Réallon et Saint Apollinaire

Public concerné : nombre total d'enfants :26

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 12

Niveau élémentaire : 14

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :1 :

Groupe scolaire Maternelle et élémentaire des ROUSSES

4. Organisation :

4.1. Mode d'inscription aux activités proposées :

A l'année, avec possibilité de modifications en cours d'année.

Participation gratuite, avec possibilité de demande de participation facultative aux frais, lors d'activités nécessitant du matériel.

4.2. Modalités d'information des familles et communication:

Une réunion d'accueil et de présentation aura lieu en début d'année.

Présentation du fonctionnement et des objectifs, des intervenants et des programmes d'activités prévus.

Pour chaque cycle, le programme prévisionnel et la synthèse des activités réalisées sur le cycle précédent par rapport aux prévisions sera communiqué par mail. Si elle est pertinente, communication de la raison des adaptations.

Un affichage des activités hebdomadaires sera réalisé dans le réfectoire.

Mise en place d'un canal de communication par le cahier de liaison des élèves, pour les demandes spécifiques concernant les enfants (Repos nécessaire à la demande des parents, absences pour suivi particulier, remontées des animateurs vers les parents...).

En cas de nécessité, les contacts du directeur et du président seront disponibles, ils devront être informés immédiatement de tout dysfonctionnement.

4.3. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

En appliquant la réforme des rythmes scolaires en 2014, les élus, parents d'élèves et institutrices, ont souhaité répondre au mieux au respect des rythmes des enfants (de 3 à 11 ans), afin de permettre l'apprentissage à l'école dans les meilleures conditions.

⤴ **Respect des rythmes de vie de l'enfant**

Sieste (pour les petits mais possible aussi pour les plus grands), temps calme, relaxation, activité physique ou intellectuelle modérée.

⤴ **Eduquer à l'autonomie des enfants par les activités proposées, et par le choix de l'activité lorsque plusieurs sont possibles.**

⤴ **Sociabilisation, vivre ensemble (*jeux de société, présentation des règles, respect des règles et des autres*)**

La solidarité et la notion d'environnement au sens large devront être prises en compte chaque fois que possible.

Il sera mis en place de manière ponctuelle des activités en transversalité avec le projet d'école, qui pourront engendrer des temps de préparation entre les équipes éducatives scolaires et périscolaires.

Une adaptation du programme des activités périscolaires sera faite autant que nécessaire en fonction de la fatigue des enfants et des activités scolaires. Des temps de repos pourront être proposés même aux plus grands, ainsi que la modification des activités prévues.

Effets attendus :

Débuter la classe le matin et l'après-midi dans les meilleures conditions possibles pour l'apprentissage.

Contribuer à l'épanouissement des enfants.

6.2. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Proche de la nature et du Parc National des Ecrins, possibilité d'intervention d'un Guide Moniteur.
Sorties possibles à proximité de l'école facilement.

ALSH Les Pirates Du Lac à Savines le Lac, avec du personnel qualifié. Les horaires d'activités semblent compatibles.

Nous travaillons à l'organisation d'un partenariat avec Les Pirates du Lac, afin de bénéficier de l'expérience et du potentiel humain de la structure.

Certains parents d'élèves ont des compétences et des qualifications pour proposer des animations. S'appuyer sur ces compétences pour enrichir -dans le cadre des objectifs du PEDT- les activités proposées.

Possibilité de solliciter les parents volontaires en cas de besoin (voir contrainte d'isolement du territoire), ou pour proposer des cycles d'activités.

Possibilité de partenariat avec différentes associations : Lire et faire lire, Bibliobus, Ludambule...

Les activités se dérouleront dans l'école, ou en extérieur ; sans utiliser les salles de classe pour les TAP. L'aménagement du préau fermé est en projet, afin de le rendre utilisable tout au long de l'année, (permis de construire en cours, la réalisation peut être envisagée pour l'été 2016). Il servira à l'accueil des activités scolaires et périscolaires.

6.3. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEDT :

L'école est isolée :

les activités se dérouleront dans l'école ou à proximité

Ecole multiniveaux, accueil d'un effectif total réduit mais de grande amplitude d'âge :

Nous avons choisi d'avoir 3 animateurs pour 26 enfants, afin de respecter les rythmes différents de chaque tranche d'âge et de permettre l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'éloignement relatif de l'école rend le recrutement de personnel qualifié ou non, difficile pour le peu d'heures de travail proposées :

.Recrutement en commun avec l'association des parents d'élèves qui assure l'accueil repas, afin de proposer les deux postes au même personnel.

.Campagnes régulières de recrutement

.Partenariat avec Les Pirates Du Lac à Savines en discussion

.En cas d'absence non prévue, le nombre d'animateurs pourra être réduit, tout en respectant le taux d'encadrement réduit dans le cadre du PEDT.

Pas d'espaces culturels, sportifs proches :

.Nous utilisons les services de Ludambule afin d'avoir un panel diversifié de jeux à disposition.

.Utilisation du cadre naturel pour des sorties ou activités physiques.

7. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Articulation des objectifs du projet d'école avec les objectifs du projet périscolaire

Afin de permettre aux enfants de sortir du contexte de l'école nous avons décidé de faire au maximum les activités dans les locaux autres que les salles de classes, pour avoir deux cadres distincts et complémentaires identifiables par les enfants.

Objectifs de l'école:

- **Axe pédagogique:** Améliorer la qualité de la production langagière (orale et écrite) afin de développer les échanges et la communication (orale et écrite)
- **Axe éducatif:** Améliorer la maîtrise des compétences du B2i afin de développer un comportement responsable et citoyen face à l'utilisation des nouvelles technologies et des moyens de communication (mail et internet)
- **Axe culturel:** Développer l'accès à la culture des élèves en milieu rural.

Articulation:

L'objectif premier du projet est de répondre au mieux aux rythmes des enfants afin que l'apprentissage à l'école se déroule dans les meilleures conditions. Une adaptation du programme des activités périscolaires sera faite autant que nécessaire en fonction de la fatigue des enfants et des activités scolaires.

Une partie des activités proposées pourra compléter l'axe culturel du projet d'école; les actions et les objectifs seront mis en place en concertation entre les institutrices et les animateurs.

Pour compléter l'étude de l'art faite en classe, certaines activités manuelles pourront être mises en place en concertation.

L'axe pédagogique du développement de la communication orale et du développement des échanges rejoint notre troisième objectif de sociabilisation et du vivre ensemble. Chaque animateur, chaque intervenant, de par sa rigueur aura à cœur de partager son savoir et son savoir être.

8. Activités périscolaires proposées dans le cadre du PEDT:

Rappel: Une adaptation du programme des activités périscolaires sera faite autant que nécessaire en fonction de la fatigue des enfants et des activités scolaires. Des temps de repos pourront être proposés même aux plus grands, ainsi que la modification des activités prévues.

MATIN 8h30-9h00

Temps d'accueil individualisé. Mise à disposition d'un espace confortable de temps calme avec livres et jeux.

APRES-MIDI 13h20-14h30

- Petite section : sieste
- Pour les autres : un temps calme (histoires, contes, relaxation,...) et sieste ainsi qu'une ou deux animations proposées par cycles, et un temps de relaxation qui clôturera l'activité avant le retour en classe.

Les activités sont proposées en début d'après-midi en fonction du rythme, des capacités et des envies des enfants.

En annexe1 les propositions de parcours éducatifs.

Durée des cycles : 7 semaines (intervacances).

FIN D'APRES MIDI 16h30-17h00

Echanges autour du gouter et Lecture offerte.

9. Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Education Nationale
DDCSP
Préfecture
CAF

Partenaires associatifs :

Association Parents élèves
ALSH Les Pirates Du Lac
ADELHA
Ludambule
Lire et faire lire
...

10. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Nombre total d'enfants :26. Maternelle : 12, Niveau élémentaire : 14

Organisation générale :

Le SIVU a en charge l'organisation et la gestion des activités périscolaires dans le cadre du PEDT. Afin d'utiliser les compétences présentes sur le territoire, un partenariat avec Les Pirates du Lac est en cours de finalisation.

Une convention définit les responsabilités de chacun telles qu'exposé ci-dessous, en s'appuyant sur la compétence de direction des Pirates du Lac et en intégrant le fonctionnement de leur structure qui est déjà déclarée en ACM.

Taux d'encadrement et d'encadrant qualifié :

La responsabilité de direction est assurée par le directeur des Pirates du Lac 05160 Savines le Lac, direction multi site.

Dans le cadre de la loi (décret n°2013-707 du 2 août 2013), le taux d'encadrement allégé peut être retenu par la mise en place du PEDT.

Dans ce cadre, nous utiliserons le taux d'encadrement réduit pour l'accueil du matin et du soir. Pour les activités de début d'après-midi, le taux d'encadrement réduit n'est pas notre objectif (voir ci-dessous) mais il pourra être utilisé en cas d'absence, ou de difficultés ponctuelles de remplacement d'animateurs. L'ensemble des écarts par rapport à la situation nominale seront consignés et présentés lors des réunions du comité de pilotage.

Pour l'accueil du matin et du soir (effectif maximum 14enfants) :

Un animateur qualifié : l'ATSEM du groupe scolaire.

Pour les activités de début d'après-midi 13h20-14h30: (effectif estimé cette année 22 enfants) :

Trois encadrants agents du SIVU et/ou en partenariat avec les Pirates du Lac, en charge de la mise en œuvre des activités.

-Un coordinateur référant directement au directeur

Si possible ayant les qualifications de direction ou en formation, ou ayant une expérience significative. Participe à l'animation des activités périscolaires de l'après-midi 13h20-14h30

Disponible en cas de besoin lors des accueils du matin et du soir.

Responsable de la coordination de l'équipe et garant de la tenue à jour des registres de présence.

Interlocuteur privilégié des familles, des enseignants, du directeur et du président du SIVU.

-Un animateur qualifié : l'ATSEM du groupe scolaire.

Elle est également mise à disposition de l'association des parents d'élèves pour l'accueil midi, après la fin du repas.

-Un animateur non qualifié, agent du SIVU.

L'association des parents d'élèves -qui gère l'Accueil repas juste avant les activités périscolaires- et le SIVU emploient chaque fois que possible les mêmes personnes.

La sécurité des enfants lors des passations de responsabilités entre le SIVU, l'école, et l'association des parents d'élèves est assurée par la continuité de présence d'au moins un même adulte (l'ATSEM au minimum) intervenant lors de chaque activité.

L'intervention de parents d'élèves ou d'animateurs extérieurs se fera en surplus des animateurs habituels, sauf dans le cas d'un remplacement.

En annexe2 liste et qualifications des intervenants potentiels. La liste sera complétée d'ici la rentrée et en cours d'année.

Dans le cas où le partenariat avec Les Pirates du Lac ne pourrait pas être conclu, le SIVU entreprendra les démarches nécessaires à la déclaration en ACM.

Le fonctionnement global ne changera pas.

L'exigence concernant l'animateur coordonnateur est changée : il devra être diplômé ou en cours de formation de directeur, et assurera la fonction de direction de l'ACM.

Le taux de personnel qualifié sera vérifié au sein de la structure seule. Nombre d'encadrants minimum requis de 2, encadrant qualifié minimum 1 ; cela ne représente pas notre objectif, mais le minimum réglementaire pour fonctionner.

11. Bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

15 jours avant les vacances de Noël, afin d'adapter si nécessaire le fonctionnement pour la fin de l'année.

15 jours après les vacances de Pâques, afin de préparer les modifications éventuelles pour la rentrée suivante.

Objectifs	Moyens	Evaluation
Respect des rythmes de vie de l'enfant:	<p>mise en place d'une sieste pour les maternelles.</p> <p>positionnement des activités en début d'après-midi</p> <p>accueil personnalisé le matin</p>	augmentation de la concentration sur les temps scolaires
Autonomie:	participation des enfants à la vie et au projet de l'activité	<p>Nombre d'activités modifiées durant la période</p> <p>Les enfants ont-ils exprimé leur choix pour les activités proposées</p>
Sociabilisation, vivre ensemble	Proposition éducative variée	Implication des enfants dans les activités
	Respect des règles et des consignes	Les enfants respectent-t-ils les règles, les autres enfants et les adultes
Fonctionnement	L'évolution des indicateurs permettra de mettre en évidence l'attrait, la pertinence des choix et de potentiels dysfonctionnements	Fréquentation
		Assiduité
		Absentéisme des animateurs

Une enquête sera proposée aux différents acteurs, à l'aide de questionnaires adaptés à chacun : Equipe enseignante, animateurs, parents d'élèves et enfants.

12. Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le présent PEDT est conclu pour une durée de UN an renouvelable par tacite reconduction pour un maximum de 3 ans.

Si l'un des signataire désire modifier ce PEDT, il devra proposer un avenant aux autres signataires avant la date anniversaire.

En cas de dysfonctionnements ou de difficultés à mettre en œuvre le PEDT tel que signé, des aménagements pourront être demandés avant la date anniversaire.

13. Signataires du projet :

Mr le Préfet des Hautes Alpes

Education nationale

Le président du SIVU
Réallon-St Apollinaire

Caisse d'Allocations Familiales

Association Les Pirates du Lac

ANNEXE1 : Parcours éducatifs

Petite section de maternelle : Sieste

Pour l'ensemble des autres enfants :

il y aura 2 groupes, créés en fonction du choix (qui pourra être guidé) de chaque enfant, basé sur son envie et sa fatigue. Les groupes ne sont pas faits en fonction des tranches d'âge.

Chaque thème sera décliné en plusieurs activités, dont des activités plus calmes répondant au besoin de se reposer sur la période de début d'après-midi.

Chaque activité sera clôturée par un temps calme ou relaxation de quelques minutes.

Les activités seront basées sur les parcours suivants :

- Moi, mon territoire, mon quotidien
- Le livre dans tous ses états
- Créations artistiques
- Jeux et Jeux de société
- A la rencontre de la Nature

ANNEXE2 : Liste des animateurs permanents et remplaçants ou intervenants potentiels

La liste ci-dessous sera complétée au moment de la rentrée scolaire ainsi qu'en cours d'année.

NOM Prénom		
Ensemble des personnes déclarées par l'ACM Les Pirates du Lac, 05160 SAVINES LE LAC		Animateur ou remplaçant
DALLE Marilyne	ATSEM	Animatrice
MOLINA Sonia	Adjoint technique	Animatrice
MARSEILLE Agnes	art thérapie, ateliers art plastique	Remplaçant, intervenant ponctuel
Brown Christopher	BPJEPS, Conseiller SIVU	Remplaçant
Grange Pierrick	Vice-président SIVU	Remplaçant

ANNEXE3 : budget du PEDT

BUDGET PEDT 2015-2016			
SIVU Groupe scolaire Réallon St Apollinaire			
Dépenses		Recettes	
Frais de personnel			
Directeur et 2 animateurs 3H30 par semaine	8 064 €	FOND AMORCAGE 25 élèves	2 250 €
1 animateur 30 min Matin et 30 min Soir	648 €		
Pour les animateur et directeur : Réunions de préparation, présentation aux familles, évaluations et comité de pilotage	768 €	CAF: 11 enfants matin et soir, 21 enfants TAP de midi	2 313 €
Ménage supplémentaire pour utilisation des locaux	576 €		
	Total frais de personnel		
			10 056 €
Participation aux frais de structure partenariat Les Pirates du Lac 500€ et mis en en place partenariat 200€			700 €
Fournitures et adhésion Ludambule			500 €
Utilisation des locaux			
Eau, électricité, chauffage	200 €		
produits d'entretien	100 €		
Total utilisation des locaux			300 €
TOTAL DEPENSES:		11 556 €	TOTAL RECETTES:
			4 563 €
		RESTANT A CHARGE DU SIVU	6 993 €